

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### ***Règlement numéro 22-164-1 modifiant le règlement numéro 22-164 sur la gestion contractuelle***

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 20 février 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-164 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Ce règlement vient énoncer les mesures visant à favoriser les entreprises québécoises ou autrement canadiennes lors d'octroi de contrats, vient préciser les mesures d'octroi de certains contrats avec un membre du conseil, un fonctionnaire ou un employé pour des commerces de proximité et présente le formulaire de déclaration d'intégrité.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau ou en consultant le site Internet municipal au [www.sldg.ca](http://www.sldg.ca)

**DONNÉ** à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 27<sup>e</sup> jour de février 2025.



Dany Michaud  
Directrice générale et greffière-trésorière